

Mouvement intradépartemental

Enseignants du 1^{er} degré Pas-de-Calais 2026

Vous trouverez ci-dessous les éléments concernant les priorités à appliquer à vos vœux.

En dehors de ces situations, le code priorité accordé est 10.

Je suis	Je demande	Code priorité
Directeur faisant fonction (le poste de direction était vacant à l'issue du mouvement 2025), hors postes profilés de direction	Le poste de directeur que j'occupe actuellement à titre pro (j'ai obtenu la liste d'aptitude)	1
Stagiaire CAPPEI en 2025/2026	Le maintien sur mon poste spécialisé	1
Enseignant affecté à titre provisoire sur un poste à profil	Le poste que j'occupe actuellement suite à l'appel à candidature post-mouvement informatisé N-1	1 (suite à manière de servir favorable)
Directeur d'une école d'un RPI qui devient RPI à direction unique ou RPC à la rentrée et j'ai le plus d'ancienneté en qualité de directeur dans un des RPI concernés	Le poste de directeur du RPI à direction unique ou du RPC	1
Directeur d'une école d'un RPI qui devient RPI à direction unique ou RPC à la rentrée mais je n'ai pas le plus d'ancienneté en qualité de directeur dans un des RPI concernés	Un poste d'adjoint dans le RPI à direction unique ou RPC	1
Enseignant	Un poste à profil pour lequel j'ai participé à une commission d'entretien et obtenu un avis favorable	2 à 9 selon le rang de classement
Enseignant en SEGPA ou EREA dont le poste ferme	Le maintien sur mon poste en SEGPA ou en EREA	2
	Tout poste d'enseignant en SEGPA ou en EREA	3
Enseignant dont le poste ferme mais pas le dernier arrivé dans l'école ou le RPI	Le poste libéré par le dernier arrivé dans l'école ou le RPI	3
Enseignant en mesure de carte scolaire, dernier arrivé dans l'école ou le RPI	Le maintien dans l'école ou le RPI	5
	Un poste d'ECEL, ECMA ou BD dans la même commune	6

Avant-dernier arrivé dans l'école ou le RPI s'il y a deux fermetures	Le maintien dans l'école ou le RPI	4
	Un poste d'ECEL, ECMA ou BD dans la même commune	6
Titulaire remplaçant (BD) en mesure de carte scolaire, dernier arrivé dans la circonscription	Le maintien dans la circonscription sur un poste de titulaire remplaçant (BD)	5
Chargé de classe unique dont le poste ferme	Le maintien dans le RPI	4
	Tout poste de chargé de classe unique dans le département	6
Directeur et mon école connaît une baisse de catégorie	Un poste de direction de même catégorie dans la commune (sauf directions profilées)	6
Directeur et mon poste ferme suite à une fusion de mon école avec une autre école.		6
En réintégration après un CLD/disponibilité d'office, congé parental de plus d'un an, détachement	Un poste dans la commune du dernier poste occupé, ou commune limitrophe si aucun poste n'est proposé dans la commune	7
Enseignant inscrit sur la L.A. des directeurs	Des postes de directeur (sauf REP+ et directions déchargées à 50 % et +)	10
Enseignant titré CAPPEI	Des postes spécialisés	10
Enseignant titulaire du CAFIPEMF	Un poste d'EMF	10
Enseignant non titulaire du CAFIPEMF	Un poste d'application	11 (nomination à TPRO)
	Un poste de décharge d'application	11 (nomination à TPRO)
Enseignant entrant en formation CAPPEI à la rentrée scolaire 2026	Un poste spécialisé correspondant au parcours de formation suivi	18
Enseignant non spécialisé, j'ai déjà effectué la formation CAPA-SH ou CAPPEI mais je n'ai pas obtenu la certification (et je n'ai pas déjà bénéficié d'une affectation provisoire sur un poste spécialisé pendant 3 ans)	Un poste spécialisé	20
Enseignant non spécialisé	En vœu 1, le maintien à titre provisoire sur le poste spécialisé que j'occupe actuellement	36
	Un autre poste spécialisé (hors RASED)	40
Enseignant	Un poste pour lequel je ne dispose pas des prérequis	90 (vœu neutralisé)